

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

Mesdames et Messieurs

**les adjoints au maire
les conseillers municipaux délégués
les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 29 mars 2023.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

=====
SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00
=====

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanqlais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBE et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est 14 heures, nous allons pouvoir ouvrir cette séance de Conseil Municipal. Je vais donc laisser la parole à Monsieur GONZALEZ pour l'appel des membres.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur le Maire :

Je vous propose de désigner Magali LOURDELLE pour tenir le secrétariat de cette séance, si elle l'accepte.

Oui ?

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre séance du 8 février dernier ? Des demandes de votes ? Oui ?

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

Je vous rappelle que selon l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Ces débats sont enregistrés et je vous demande d'être en possession du micro pour pouvoir vous exprimer.

Pour l'examen des rapports qui vont être soumis au Conseil, les délibérations ont été présentées aux commissions Travaux, Services à la Population et Finances les 27 et 28 mars dernier. Ces réunions ont été organisées à la fois en présentiel et en visioconférence pour celles et ceux qui le souhaitaient.

La première délibération vise à l'installation d'un conseiller municipal à la suite de la démission de Monsieur BERNA.

QUESTION N°1

CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E)

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

Mme Corinne SOLTYS, venant immédiatement après Mr BERNA, Mr Pascal GARDIN venant immédiatement après Mme SOLTYS, puis Mme Marylène BOEYKENS venant immédiatement après Mr Pascal GARDIN, remplissaient la condition énoncée à l'article L.270 du Code Electoral mais ont fait part de leur volonté de ne pas assurer cette fonction.

Par conséquent, Monsieur Frédéric KRAJEWSKI remplissant cette condition à la suite de Monsieur Gaëtan BERNA sur la liste « AGIR POUR LENS » est donc désigné pour assurer les fonctions de conseiller municipal et est installé en cette qualité.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte

QUESTION N°2

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

La délibération n°2 concerne les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°3

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN – ANNEE 2021

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire.

Comme vous le dites dans cette délibération, vous invitez les membres du Conseil Communautaire dont je fais parti, à faire part de leurs éventuelles observations. Je vais donc me permettre de faire un petit résumé, que je dis souvent à l'agglomération, qui n'est pas forcément repris ici ou entendu.

Pour moi, l'agglomération aujourd'hui ne remplit pas sa mission totalement pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord la partie des dépenses de fonctionnement, vous savez que je condamne souvent votre politique, notamment liée au personnel. Nous sommes, actuellement je crois, à 59 recrutements, ce qui représente une masse salariale en expansion, qui creuse les finances et empêche les investissements sur l'agglomération.

De mémoire, les investissements que vous avez engagés, ne produisent pas grand-chose par ce qu'ils nous font perdre de l'argent.

Comme je vous l'ai rappelé dernièrement, des investissements qui ne rapportent pas d'argent sont des mauvais investissements. Et je rappelle également, et j'en profite pour une fois qu'il y a du public ici, que vous êtes à l'origine de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour les commerces, les familles et que vous avez également voté, socialistes et communistes, main dans la main, l'augmentation de la TaSCom, c'est-à-dire la taxe sur les surfaces commerciales. Et tout ça pour simplement engranger 134 000 euros.

Donc je vous avais proposé, au lieu de taxer les entreprises, de diminuer votre indemnité de Président de l'Agglomération ainsi que celle de vos 15 Vice-Présidents, ce qui aurait permis d'économiser cette somme et d'éviter de taper sur ceux qui produisent de l'emploi.

Donc voilà, je le répète ici, je ne suis pas d'accord avec votre politique, avec votre vision pour l'agglomération. Je pense qu'il y a beaucoup mieux à faire et je regrette également aujourd'hui, que face à la situation, face à l'inflation qui touche de plus en plus nos commerçants ; j'étais encore aujourd'hui chez un restaurateur de la route de Béthune qui me faisait part de ses difficultés à payer ses factures, et je pense à tous ces artisans, ces PME, ces boulangers, etc.... qui voient leur facture doubler voire tripler.

L'agglomération a su, je reconnais, mettre en place des aides lors de la crise du COVID, même si, semble-t-il, il y a quelques retards et problèmes aujourd'hui dans ce processus-là, et je regrette peut-être aujourd'hui que l'agglomération ne pense pas d'une façon ou d'une autre à aider avec les moyens du bord, ces entreprises qui sont aujourd'hui en très grandes difficultés et qui le seront davantage dans les mois qui suivent.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET, ce qui est dommage, c'est que, en votre qualité de conseiller communautaire, ces sujets vous les avez déjà abordés, mais vous ne devez pas suivre les débats de l'assemblée communautaire et entendre les réponses qui vous sont apportées.

Il y a une politique communautaire de soutien et d'aide aux commerces, tant en investissement qu'en fonctionnement, et l'ambition que l'on a collectivement portée jusqu'à présent, c'est un programme pluriannuel d'investissement des services publics, ce n'est pas forcément compatible avec une notion de rentabilité.

Ce programme montre que notre ambition est maintenue au niveau de l'agglomération, la ligne directrice qu'on avait proposée est tenue.

Si l'on veut défendre un service public, si l'on veut développer une ambition pour l'agglomération et si, là aussi on veut, par exemple, aider les commerces mais pas qu'eux et offrir des services publics de qualité à la population, il faut pouvoir investir.

C'est pourquoi, on propose au vote régulièrement des délibérations pour accompagner les commerces du territoire à la fois sur l'investissement et aussi sur leur accompagnement au démarrage.

C'est une politique qui est menée par l'agglomération. C'est dommage que vous résumiez le rapport d'activités, qui montre et retrace la totalité de ce que l'on a pu faire au niveau de l'agglomération, à ces quelques éléments.

Après, vous avez peut-être confondu entre le rapport d'activités et le rapport d'orientations budgétaires, mais pour nous, c'est bien celui qui est annexé à la délibération n°3 et sur lequel l'agglomération montre, que tant en termes de mutualisation, tant en termes de services communs, qui est aussi une autre façon de répondre aux attentes des communes, l'agglomération est au rendez-vous au titre de l'année 2022 car c'est bien ça l'enjeu de la délibération.

Donc, on prend acte du document tel que l'agglomération l'a présenté mais aussi validé et tel qu'il a été présenté lors de cette séance, voire même au-delà de cette séance avec les propos de Monsieur CLAVET.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte**

Les délibérations n°4 et 5, Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N°4

ASSOCIATION DE COMMERCANTS LENSOIS « SHOP'IN LENS » – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur DESOUTTER

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré**

QUESTION N°5

ASSOCIATION DE COMMERCANTS LENSOIS « FESTI LENS » – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur DESOUTTER

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré**

Monsieur le Maire :

*Merci beaucoup. La convention d'objectifs est pluriannuelle et tous les ans on refixe le montant de la subvention de la ville.
Monsieur CLAVET.*

Monsieur CLAVET :

Merci. Je profite de ces 2 délibérations qui ont pour but de subventionner Shop'in Lens et Festi Lens afin d'animer et redynamiser le centre-ville, en tout cas les animations du centre-ville, et je souligne et salue les actions que ces 2 unions commerciales peuvent entreprendre.

Néanmoins, puisque l'on parle ici du commerce, je tiens à rappeler qu'aujourd'hui que le centre-ville est en train de mourir, il y a près de 60 cellules commerciales vides dans le centre-ville de Lens. C'est pourquoi, je souhaiterai demander à Monsieur DESOUTTER, depuis qu'il a été nommé Adjoint au commerce, quelles actions a-t-il entreprises ?

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET, nous allons revenir à la délibération. C'est une délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention aux associations de commerçants. Vous aimez bien les choses claires à priori, donc on va revenir à l'essence même de cette délibération dont l'objet est d'accompagner les associations de commerçants, dont les adhérents commerçants s'engagent en plus de leur activité, à participer à l'attractivité et à l'organisation d'évènements pour la ville.

Donc, on revient au vote sur un montant de subvention et non pas sur votre interprétation des délibérations. On revient à l'ordre du jour.

Je mets donc au vote la délibération n°4. Monsieur DESOUTTER ayant assumé la présentation et sa délégation telle qu'elle l'a été présentée.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Non ! ce n'est pas être capable ou pas, c'est que ce n'est pas l'objet de la délibération. Une fois encore, vous détournez le débat, l'enjeu de cette délibération est d'accompagner les associations de commerçants qui se mobilisent pour l'attractivité du centre-ville et, plutôt que de valoriser ce qui a été fait, vous partez complètement à côté.

On met au vote la délibération n°4.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

On vote la délibération n° 5.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

On pourra souligner notamment que la braderie, même avec des contraintes un peu particulières, notamment liées à la mobilisation des non sédentaires est une organisation de Shop'in Lens, dès ce week-end, le dimanche 2 avril.

La délibération n°6, Monsieur MAZURE.

QUESTION N°6

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2023 – PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Exposé de la question par Monsieur MAZURE

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Pas de demande de votes ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°7, Monsieur CECAK.

QUESTION N°7

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – ADOPTION D'UNE TARIFICATION

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur le Maire :

*Merci beaucoup. Pas de remarques ? Une question ?
Monsieur CLAVET.*

Monsieur CLAVET :

Merci. Alors évidemment je salue et je voterai cette délibération pour l'installation de bornes de recharges. Ma question est la suivante ; vous le savez, la ville de Lens se voit contrainte d'installer une Zone à Faible Emission dans le centre-ville...

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET. Non...

Monsieur CLAVET :

Dès que ça vous dérange....

Monsieur le Maire :

Non, ça ne me dérange pas du tout mais vous êtes en train d'affoler tout le monde avec la ZFE. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ce point de vue.

Donc revenez à la délibération. On vote un tarif pour l'utilisation de bornes électriques.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Pas du tout Monsieur CLAVET, les voitures ne vont pas être interdites dans le centre-ville, c'est vous qui attisez des peurs qui n'existent pas et qui ne sont pas réelles.

Vous avez l'habitude a priori d'avoir ce type de comportement. Là on est pas du tout sur le sujet de la ZFE, on regarde comment on organise la mobilité

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

C'est marrant que vous ayez ce raisonnement là quand vous avez besoin de vous mettre en scène. Il y a des instances où la presse ou le public ne sont pas forcément là et vous n'avez pas ce type de comportement sur des sujets qui sont pourtant identiques.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur CLAVET. Regardez la réalité, ou je ne sais pas, lisez la presse ce matin et vous verrez qu'il y a des réponses qui sont données. Vous affolez la population quand vous dites que le centre-ville va être interdit aux voitures.

Vous voulez défendre le commerce, mais ce n'est pas aider le commerce local que de formuler de telles contre-vérités.

On met au vote la délibération sur le tarif lié à l'installation de bornes électriques.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

On pourra donc continuer le déploiement de bornes électriques et proposer cette offre supplémentaire.

La délibération n°8, Monsieur HANON.

QUESTION N°8

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES – NETTOYAGE DES LOCAUX
(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

Là aussi, on ajuste les modalités. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°9, Monsieur HANON.

QUESTION N°9

FACTURATION DES INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX ET ENTREPRISES EXTERIEURES SUITE AUX DEGATS CAUSES AU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

Merci. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°10, Monsieur HANON.

QUESTION N°10

EFFACEMENT DE RESEAUX SECS RUE DE LA ROCHEFOUCAULD A LENS

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°11, Madame MEPHU.

QUESTION N°11

ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE POUR LA CREATION DU PARC URBAIN VACHALA A LA CITE 4

(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la question par Madame MEPHU NGUIFO

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Le projet a déjà fait l'objet d'une présentation à la population dans le quartier. Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Pour une fois je vais vous faire un compliment. Je reconnais que vous avez été « vent debout » pour dénoncer les retards notamment au niveau de l'ERBM, et il me semble que vous avez été reçu par les ministres ou le Président, je ne sais plus.

Ainsi je souhaitais savoir où nous en sommes du financement de l'ERBM, au niveau des sommes colossales qui ont été budgétées et qui sont toujours attendues.

Monsieur le Maire :

Alors, une fois encore, Monsieur CLAVET, l'ordre du jour porte sur le parc Vachala et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut aussi poser les bonnes questions dans les bonnes instances.

L'ERBM est piloté au niveau de l'agglomération donc vous pourrez poser vos questions au niveau de l'agglomération et on vous fera un rapport sur l'ensemble des communes, la ville de Lens n'étant pas traitée de façon différente des autres communes.

On est sur la réalisation des travaux du parc Vachala. C'est le type de question que l'on peut poser en commission lorsque l'on vient. Mais il n'y a pas la presse ni la population, donc c'est difficile. C'est difficile de pouvoir avoir une discussion argumentée avec vous quand vous ne parlez que lorsque vous pouvez faire un peu de théâtre devant un public....

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Donc, c'est le type de sujet ... mais Monsieur CLAVET, je n'ai pas à vous apporter une réponse quand le sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Je suis cohérent, je ne vous ai pas répondu tout à l'heure parce que vous essayez de détourner l'attention sur des sujets différents.

Les commissions sont l'occasion de poser des questions et d'approfondir les sujets mais quel que soit l'horaire ou le jour on a du mal à vous y retrouver.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Si, cette délibération est passée en commission Finances et Travaux.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

*Non, ce n'est pas le sujet, c'est juste la question de reprendre l'ordre du jour.
Sur le parc Vachala.*

Y a-t-il des questions ? Non ?

On met on vote la délibération n° 11.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°12, Monsieur CECAK.

QUESTION N°12

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA COMMUNE DE LENS OU PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS-DE-FRANCE POUR SON COMPTE PENDANT L'ANNEE 2022

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur le Maire :

Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°13, Monsieur OUDJANI.

QUESTION N°13

PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°14, Monsieur OUDJANI.

QUESTION N°14

DENOMINATION DU CENTRE AQUATIQUE DE LENS
(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur le Maire :

Merci. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°15, Monsieur OUDJANI.

QUESTION N°15

ORGANISATION GENERALE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA PERIODE DES VACANCES D'ETE 2023 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT SAISONNIER
(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n°16, Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N°16

CONTRAT DE VILLE 2015/2023 – PROGRAMME D' ACTIONS SPECIFIQUES 2023
(Rapporteur : Farid BOUKERCHA)

Exposé de la question par Monsieur BOUKERCHA

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Madame Laure MEPHU NGUIFO et Mme Patricia BRAET ne prennent pas part au vote.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Désolé, je n'ai pas la chance d'être à Porte Mine, mais justement c'est d'eux dont je voulais parler. C'est un peu compliqué pour moi de me positionner sur cette délibération, car évidemment, le but est d'aider les associations, mais ici je vois qu'on continue de subventionner, en tout cas l'association Porte Mine de 15 500 euros.

Je me demande en fait, où va cet argent. Pourtant, à ce que je sache, ils ne payent pas grand-chose à la maison de l'ingénieur, ils ont été évincés de la maison des projets, ils payent des salaires mirobolants à leurs employés, ils chassent des subventions auprès du Département, de la Région, auprès de toutes les collectivités possibles et inimaginables et je vois qu'on leur verse encore 15 500 euros. Donc, je souhaiterais savoir où va l'argent et qu'est-ce qu'ils « foutent » de l'argent qu'on leur donne. Tout simplement.

Monsieur le Maire :

Ils répondent à un appel à projet, et sur ce projet-là, c'est 84 000 euros de dépenses engagées et ce sont 15 500 euros de subventions sollicitées pour la ville. L'Etat suit avec un même montant de subvention.

Vous parlez de la maison de l'ingénieur, mais là aussi, vous mélangez encore certains sujets.

Nous sommes sur des actions, comme l'a évoqué Monsieur BOUKERCHA, de cohésion sociale. La maison de l'ingénieur est à Loos-en-Gohelle et nous, on s'occupe du 12/14 sur Lens. Donc, ces subventions ont pour objet d'accompagner les projets des associations locales, car il n'y a pas que Porte Mine.

Il est à souligner que le programme des actions porté par la politique de la ville, qui avant reposait beaucoup sur les structures municipales et l'accompagnement de nos équipes, repose également sur beaucoup d'associations. Je ne sais pas si Monsieur BOUKERCHA veut ajouter quelque chose, il était à la conférence des financeurs.

Monsieur BOUKERCHA :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues Adjoints et Conseillers Municipaux délégués et Conseillers Municipaux, Monsieur CLAVET, sachez que pour venir en aide à une association, ça ne se passe pas comme ça, comme vous l'imaginez ou comme vous le véhiculez un peu partout.

Je reçois les associations, on écoute les associations elles présentent leur projet, on leur demande des comptes sur ce qui s'est passé et ce qu'elles vont faire plus tard.

Tout cela est étudié dans un COPIL des adjoints, chacun dans sa délégation, et bien sûr, après on décide.

Il n'y a pas que Porte Mine, et si vous avez dans ce cas là un doute sur Porte Mine au niveau municipal, vous avez donc un doute aussi sur les autres partenaires, c'est-à-dire, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, qui financent également les actions de cette association donc, vous avez un doute sur tout ce beau monde, et là, ce n'est pas possible.

Il n'y a pas que la ville. Tout le monde a dit oui à Porte Mine. On vient en aide à cette association sur le 12/14 car elle fait un travail de terrain.

Donc si vous jetez le doute sur la municipalité sans vous remettre en cause, vous, Conseiller Régional, alors que la Région leur a accordé une subvention, car le doute vous le jetez sur la municipalité, et dans ce cas-là il faut le jetez aussi sur les services de l'Etat et assumer jusqu'au bout que vous jetez le doute sur les services de l'Etat.

Monsieur le Maire :

Pour aller jusqu'au bout de l'intervention de Monsieur BOUKERCHA, si vous regardez l'ensemble des dossiers, et pour comparer, vous avez le dossier des Anges Gardins qui ont un volume d'activités équivalent, le budget de leur action déposée est de 90 000 euros, la participation de la ville est de 15 000 euros pour les actions menées dans le quartier.

Notre ligne est claire. Après je ne sais pas si vous avez des interprétations différentes ou des personnes qui viennent vous donner des informations que l'on n'aurait pas, et pour lesquelles on est preneur, car pour cette association comme pour les autres, à chaque fois que nous avons une subvention publique, il y a une étude préalable et des contrôles à postériori.

On met au vote la délibération n°16.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 29

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

La délibération n°17, Madame CORRE.

QUESTION N°17

CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – PROJET « ANIMAUX FANTASTIQUES »

(Rapporteur : Hélène CORRE)

Exposé de la question par Madame CORRE

Monsieur le Maire :

Monsieur CUGIER.

Monsieur CUGIER :

On parle d'animaux fantastiques, j'espère que l'on ne va pas subventionner « la bête immonde » quand-même !

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas prévu comme ça.

On met au vote la délibération n°17.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°18, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°18

APPRENTISSAGE PUBLIC AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX - MODIFICATIONS (Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Délibération très technique. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°19, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°19

PERSONNEL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 (Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

On prend acte de cette présentation comme cela a été fait pour le bilan d'activités de l'agglomération. Le document a bien été présenté, c'est entériné.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte

La délibération n°20, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°20

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) (Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°21, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°21

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN - ATTRIBUTION DE COMPENSATION – REVISION LIBRE

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°22, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°22

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN - MODALITE DE PARTAGE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

C'est aussi l'application de la délibération précédente du pacte fiscal et financier de solidarité au niveau de l'agglomération. Pas de remarques ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°23, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°23

BUDGET PRIMITIF 2023 - CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Nous nous abstenons sur cette délibération pour la simple et bonne raison que nous souhaitons une baisse du taux communal de la taxe foncière. Donc, certes, vous les maintenez, néanmoins, il me semble que le Département va l'augmenter.

Donc finalement, il n'y aura aucune baisse cette année pour les ménages et je le regrette. C'est pourquoi, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire :

On ne peut pas demander à la ville de gérer le Département non plus.

Les ressources sont affectées et si vous aviez fait un peu de finances, vous auriez vu que les ressources sont affectées par collectivité et c'est donc facile de demander de baisser d'un côté si de l'autre côté ça augmente. En ayant les mêmes charges au niveau de la ville, c'est un peu difficile.

On met au vote la délibération n°23.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

La délibération n°24, Monsieur GHEYSSENS.

QUESTION N°24

BUDGET PRIMITIF – RAPPORT – EXERCICE 2023

(Rapporteur : Thibault GHEYSSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSSENS

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget 2023, est comme vous l'avez plus ou moins dit, marqué du saut de l'inflation, responsable en partie de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 4 millions d'euros.

Comme toutes les collectivités, vous êtes contraints cette année, plus que les années précédentes, à la rigueur, aux économies d'échelle, et soumis à ce que l'on appelle, une gestion en « bon père de famille ».

Mais c'est ce que vous ne faites pas car vous n'avez pas prévu et vous ne prévoyez toujours rien. Alors que gouverner c'est prévoir.

Les dépenses de fonctionnement liées au personnel que vous budgétiez pour l'année 2023 représenteront pas loin de 30 millions d'euros, soit une augmentation de 1,47 millions d'euros en un an. Alors oui, l'augmentation du point d'indice est à prendre en compte, tout comme la revalorisation du SMIC, mais cela ne justifie pas tout.

Je vais me répéter pour la 3^{ème} année consécutive, pourquoi s'obstiner à garder une masse salariale aussi élevée ? Pourquoi continuer à remplacer les départs à la retraite ? D'autant plus que vous avez fait le choix de l'externalisation à mainte reprise.

Alors voici ce que je propose : ne pas remplacer systématiquement tous nos départs à la retraite pour faire des économies de fonctionnement et investir dans l'amélioration du cadre de vie des lensois.

A l'heure de la dématérialisation, à l'heure où l'administré est devenu un usager du service public, ce n'est pas mettre en péril la continuité du service public que de dire cela. Bien au contraire, c'est l'améliorer.

Contrairement à vous d'ailleurs qui êtes devenu ces derniers temps le pourfendeur de ce grand principe fondateur en mettant en grève forcée tous les agents de la ville.

Mais pour revenir à ces fameuses économies, si on estime le salaire brut moyen à 3000 euros dans la fonction publique territoriale, il suffirait de ne pas remplacer 30 départs à la retraite par an sur une mandature, donc sur 6 ans pour économiser près de 7 millions d'euros. Et on peut même y ajouter un petit bonus, si on baisse les indemnités des élus dont la vôtre, que vous avez augmentée de 42% au lendemain de votre élection.

C'est donc à cause de ces dépenses non maîtrisées que l'on arrive péniblement à 13, 6 millions d'euros d'investissement, parmi lesquelles vous prévoyez néanmoins 183 000 euros pour le déploiement de la vidéo protection et 40 000 euros pour l'acquisition de matériels de transport pour la police municipale.

Je salue évidemment ce tournant sécuritaire et je suis ravi que les propositions que j'ai pu formuler en 2020 puissent, petit à petit, voir le jour au sein du Conseil Municipal. D'autant plus, à l'heure où le Figaro publie ce matin un article dans lequel la ville de Lens est classée 2^{ème} ville la plus dangereuse en classant les coûts et blessures hors contexte familial.

Je crois que l'on ne parle plus de bilan sécuritaire Monsieur le Maire mais de dépôt de bilan sécuritaire. Alors, voyez-vous, comment vous allez néanmoins financer ces investissements ? Vous avez budgété 300 000 euros d'amendes de police. C'est écrit noir sur blanc, les lensois doivent le savoir et l'ont compris.

Récemment d'ailleurs, lorsque vous avez demandé à verbaliser toute la route de Béthune, jour de matchs, Sylvain ROBERT ne fera pas de prévention, Sylvain ROBERT ne fera pas dans la communication et dans l'information mais sera dans la sanction. Sylvain ROBERT sera dur avec les faibles et faible avec les durs (cf : la rave partie qui elle, apparemment ne vous a posé aucun problème).

Mais pour continuer sur les économies possibles, afin d'augmenter l'investissement, je vois toujours dans la section de fonctionnement, près de 145 000 euros de frais de réception. Alors j'espère que vous ne tremblerez pas comme votre collègue Anne HIDALGO, lorsque j'émettrai l'idée de rendre publiques ces dépenses.

Également au titre de la communication, on retrouve les dépenses afférentes aux frais d'impression et de publication et à l'imprimerie, en autre qui s'élèvent à 145 000 euros. Alors je ne comprends guère cette dépense, qui pour moi, est quand même très élevée car il existe aujourd'hui des moyens de produire et d'imprimer en interne afin de diminuer les coûts d'autant plus que la communication et la publicité dédiées à différents événements ne sont absolument pas votre fort quand on voit le nombre d'habitants se plaignant de ne pas être au courant de telle ou telle manifestation.

Et puis, il y a un autre moyen d'engendrer des recettes. Alors que vous avez décidé d'emprunter, moi je voudrai vous parler de fiscalité. Je le dis doucement, clairement, je souhaite que le taux communal de la taxe foncière diminue. Je le répète, nous souhaitons baisser les impôts.

Néanmoins, je souhaite que le volume augmente en faisant en sorte de prioriser aujourd'hui les chantiers pour un public ayant la capacité et la volonté d'accéder à la propriété.

Lens n'attire plus les propriétaires, bien au contraire. Il faut que la ville renaisse, il faut dynamiser le centre-ville en pensant à une nouvelle forme d'économie locale, en soutenant la création d'entreprises avec le droit de préemption, c'est-à-dire racheter des cellules commerciales et les proposer à des loyers inférieurs afin d'aider les entreprises à se lancer.

Il faut choisir les commerces qui s'installent en centre-ville. Il faut lancer le chantier d'un grand marché couvert. Il faut que notre ville produise de nouveau de la richesse. Aujourd'hui, et je le répète, le centre-ville ne compte pas moins de 60 cellules commerciales fermées et nous avons appris, il y a une heure, la fermeture là encore d'un nouveau commerce.

C'est une vision d'ensemble qu'il faut avoir. Tout le monde est un maillon de la chaîne, mais encore faut-il donner la capacité à chacun de tenir bon. Votre vision aujourd'hui est celle d'un bureaucrate, la mienne est celle d'un élu de terrain, encré dans son époque et qui voit ce qui fonctionne dans les villes voisines.

Lens n'est plus cette ville que les lensois aimaient tant. Son énergie, son nombre d'habitants, son influence, son rayonnement, son économie, vous avez laissé tout cela s'effriter au fil des années.

Si le ratio dépenses - équipement brut versus population diminue cette année, c'est la preuve que vous en faites moins et que votre politique s'essouffle, et j'en ai pour preuve aussi la DSU, qui elle ne cesse d'augmenter, qui est donc un signe d'appauvrissement de la ville.

Alors je le sais, malgré le fait que je puisse vous faire des propositions, qui ont fait leur preuve dans d'autres communes, vous les rejetterez par sectarisme et par bêtise. Car finalement, ce n'est pas l'intérêt des lensois qui vous préoccupe, et on ne peut pas dire non plus que vous êtes étouffé par les convictions. Ce qui compte pour vous, c'est de garder votre fauteuil, votre petite cour même si celle-ci semble se réduire comme peau de chagrin mais surtout ce qui compte pour vous, c'est de continuer pour vous et seulement pour vous.

Monsieur le Maire :

On remerciera l'auteur de ces lignes à la place de Monsieur CLAVET. C'est intéressant Monsieur CLAVET que vous évoquez la ville que les lensois aimaient tant. Alors, on a du vous le rapporter, car vous n'avez pas connu cette ville là il y a 30, 40 ou 50 ans. C'est important Monsieur CLAVET, de pouvoir aussi se remettre dans le contexte.

On est sur un débat budgétaire et vous avez beaucoup d'incantations « il faut, il faut, il faut » « il faut baisser les impôts, augmenter les dépenses », et il n'y a pas de chiffrage et de propositions en face de cela.

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Je vous ai écouté Monsieur CLAVET, vous pourriez au moins avoir la politesse de faire de même, mais bon, ce n'est peut-être pas votre habitude. Je vous ai écouté et je ne vous ai pas coupé. Il faut aussi avoir cette politesse. Je ne vous parle même pas de cette honnêteté intellectuelle de pouvoir aussi admettre que quand je vous ai donné la parole, je ne vous ai pas coupé.

J'ai entendu ce que vous avez dit mais vous continuez Monsieur CLAVET.... C'est vrai que lorsqu'il y a un public ou la presse, vous aimez bien vous donner en spectacle, vous avez peut-être fait des cours de théâtre.

C'est intéressant aussi de regarder la réalité et vous parliez de cohérence mais c'est votre réalité à vous.

On a effectivement une augmentation des charges du personnel et les agents de la fonction publique, en tout cas à Lens, seront heureux d'apprendre qu'ils gagnent 3000 euros de salaire mensuel. Je pense que dans la collectivité beaucoup d'agents seraient heureux de recevoir ce salaire.

Quand dans d'autres structures on a des augmentations de frais de personnels de 5,9 %, vous ne posez même pas une question, vous votez cette augmentation, notamment au Louvre Lens par exemple, mais il n'y a pas la presse et il n'y a pas de public.

Ici, il y a du public et il y a la presse.

On a donc une augmentation de 5,25% des frais de personnel. 5,25 % qui pour 3,5 % sont dus aussi à l'augmentation du point d'indice comme l'a évoqué tout à l'heure Thibault GHEYSENS. 5,25 % qui sont liés à l'augmentation du point d'indice mais aussi aux évolutions de carrière des agents.

Donc cette augmentation n'est pas liée à une évolution des effectifs.

Vous ne le savez peut-être pas mais en tout cas c'est une réalité. S'agissant du nombre d'agents par habitant, la ville de Lens est en dessous de certaines collectivités de même strate, et malgré cela avec nos effectifs on essaie de répondre au quotidien et aux attentes de la population.

Je ne peux pas vous laisser dire non plus des contres vérités. Je n'oblige pas le personnel à se mettre en grève. On applique et on ajuste notre organisation par rapport au nombre de grévistes et à nos obligations aussi. Si on prend les écoles par exemple, quand vous avez des agents qui sont titulaires du CAP petite enfance pour encadrer les enfants, c'est pour respecter le cadre légal. Je ne peux pas demander à des agents des services techniques

– non diplômés - d'encadrer des enfants dans les écoles. Donc maintenant, si vous avez des recettes miracles où si la loi évolue pour autoriser cela, on pourra faire de façon différente.

Contrairement à ce que vous affirmez, les agents non-grévistes viennent travailler mais leur nombre ne nous permet pas d'ouvrir les services dans de bonnes conditions de service à la population. Il y a donc l'engagement que l'on peut avoir les uns et les autres, mais en même temps il y a aussi la réalité de notre quotidien et la réalité de nos obligations. Je ne me vois pas mettre en difficulté des agents dont ce n'est pas le métier et leur demander d'encadrer des enfants parce qu'ils n'auraient pas le diplôme requis.

Si jamais, il y avait une difficulté qui survenait ce jour-là, ils devraient en assumer la responsabilité. Je ne me vois pas leur imposer ça comme je n'impose pas de faire grève à aucun agent de la collectivité.

Après je pense que vous devez lire vos propos sans forcément tout comprendre. Quand vous parlez des amendes de police....

Propos inaudibles de Monsieur CLAVET (sans micro)

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur CLAVET, c'est la réalité.

Vous parlez des amendes de police : comme dans tout budget, on met une estimation qui a déjà fait l'objet de discussions, et qui par ailleurs fait l'objet de rapport de présentation présenté ici annuellement, et que l'on retrouve également dans le rapport d'orientations budgétaires.

Mais les amendes de police sont une dépense affectée, donc là encore c'est une difficulté.

Oui, il y a une recette qui est identifiée mais si on a 100 000, 300 000 ou plus, c'est une dépense affectée obligatoirement à des enjeux liés à la sécurité routière.

Elles sont utilisées pour des améliorations et des aménagements de la voirie, afin de répondre à des enjeux de sécurité routière.

Et puis, on va aller jusqu'au bout, elles sont également utilisées pour conduire des actions de prévention dont certaines répondent à la demande de citoyens. Lorsqu'on parle de prévention, et le responsable de la police municipale est là dans la salle, des opérations sont organisées régulièrement, les soirs de matchs, aux abords des écoles, sur des opérations de stationnement et régulièrement des habitants s'adressent à nous pour nous signaler des comportements individuels non autorisés.

J'ajoute que ces amendes sanctionnent des comportements dangereux.

Ces amendes sont dressées quand vous avez des voitures stationnées sur le trottoir, qui bloquent l'accès complet des piétons et des enfants pour aller à l'école, ou des enfants et des parents qui veulent aller aux matchs dans des conditions sécurisées, quand vous avez des voitures stationnées à contre sens devant un feu bloquant l'accès au feu, quand vous avez des voitures stationnées dans des carrefours.

Si vous regardez l'ensemble des PV qui ont été dressés lors de certains matchs, ceux-ci ne répondent qu'à cette finalité-là : sanctionner des stationnements très dangereux.

On est vraiment dans cette logique. Il y a eu des actions de prévention, il y a eu aussi des actions menées avec le Racing Club de Lens pour permettre de donner le maximum d'informations en amont aux personnes qui achètent un billet pour le match pour leur permettre de stationner sans gêne : notamment la gratuité quasi permanente de la place de la République les jours de matchs, les navettes qui ont été mises en place du stade couvert qui amènent dans un temps de 15 mn en plein cœur de ville.

C'est ça aussi la réalité. On peut la déformer, on peut la voir d'une certaine façon partisane et ne pas regarder la réalité. La population aujourd'hui dans les réunions de quartier nous demande d'intervenir. Les opérations de prévention ont été conduites et on poursuit avec des actions de répression.

Ce n'est peut-être pas votre conception, mais nous, quand on a souhaité la police, on a souhaité une police de la tranquillité du quotidien qui réponde à ces attentes tout en étant conscient de l'impact que peuvent avoir de grands événements tels que les matchs à Bollaert, tels que les grands événements que l'on peut accueillir comme la route du Louvre mais on a aussi à répondre au quotidien de la population à ce niveau-là.

On peut toujours tout détourner et tout interpréter de cette façon là mais en même temps il y a aussi la réalité. Quand vous parlez des frais de réception, quand on a des associations qui nous demandent « pot de l'amitié » pour leur assemblée générale, quand on a le salon du livre policier ou une inauguration par exemple prochainement de la piscine, cela relève des dépenses de protocole.

Cela constitue une reconnaissance pour les associations, car dans beaucoup de cas, ce sont des bénévoles, qui lors de leur assemblée générale peuvent aussi se retrouver, et c'est aussi une façon de les accompagner en complément des subventions que l'on peut leur attribuer pour leur fonctionnement courant.

C'est tout ça, c'est le budget tel qu'il a été construit. Je ne vais pas répondre sur les autres sujets, si Monsieur GHEYSENS a d'autres points. Mais c'est aussi ça la réalité, ce sont les actions telles qu'on les a portées, c'est l'ambition que l'on veut garder mais en même temps la réalité du terrain, la réalité du quotidien.

Et puis vous auriez pu souligner par exemple, que les emprunts ont été faits en 2022, à un moment où les taux n'avaient pas encore augmenté. Beaucoup de communes aujourd'hui sont en difficulté parce que les conditions ne sont plus les mêmes, la charge de la dette n'est pas la même, et ce que l'on a économisé à ce niveau-là peut nous permettre aussi de pouvoir accompagner et faire face aux enjeux et aux évolutions à venir. Notamment de l'inflation et des hausses des coûts de l'énergie, car la charge de la collectivité pour le chauffage, et l'éclairage est aujourd'hui démesurée.

Le budget 2023 a été établi avec 1,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires d'énergie, pour pouvoir chauffer les écoles, afin que les enfants puissent étudier dans de bonnes conditions, que l'on puisse garder les activités dans les salles de sport, que l'on puisse proposer une offre culturelle, tout ça a un coût.

*On assume ce coût là et c'est l'ambition que l'on a voulu porter dans le budget.
Monsieur GHEYSENS.*

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire. Je parlais des esprits chagrins effectivement juste à la fin de mon intervention et ce qui me chagrine le plus c'est quand on voit les documents contenus dans la délibération, je me rends compte que tout le monde ne les lit pas. Car, quand on reprend le rapport social unique, on note à Lens une baisse du nombre de fonctionnaire (- 26 agents en 2019, - 8 en 2020, - 23 en 2021), je n'ai pas eu le sentiment qu'on a pu remplacer tous les départs à la retraite.

On a quand même une compréhension à la fois d'une transformation de la structure des emplois puisque les choses évoluent. Ce que l'on faisait il y a 30 ans n'est pas ce que l'on fait aujourd'hui et quand des agents partent à la retraite, ils sont remplacés mais ce n'est pas 1 pour 1, et ça n'a pas de sens cette histoire. C'est une lecture un peu erronée je trouve du budget.

La 2^{ème} chose, je reprends toujours dans ce Rapport social Unique, un peu long et un peu technique mais ça n'empêche pas de temps en temps de passer quelques soirées à le compulsurer, on peut lire effectivement que si le salaire brut moyen est de 3000 euros pour l'ensemble des fonctions publiques, à Lens, le salaire brut moyen est de 2592 pour les hommes et 2591 pour les femmes (car il y a beaucoup plus de temps partiel), donc on est un peu loin des 3000 euros. Et si on s'intéresse au salaire net mensuel moyen, il est de 2000 euros.

Donc laisser entendre que des lensois toucheraient 3000 euros alors que la réalité est quand même de 1/3 en moins, ce n'est pas du tout la même chose. La réalité et la manière de vivre avec 2000 ou 3000 n'est pas du tout la même chose.

Et pour finir sur les indemnités des élus, j'ai cru entendre ou je me suis peut-être trompé, que Monsieur CLAVET était prêt à verser une part de ses indemnités de Conseiller Régional au CCAS. C'est ce que j'ai cru comprendre mais j'ai pu me tromper.

Merci Monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

On met donc au vote la délibération n°24.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

Abstention..... 0

On peut aussi féliciter et remercier les services car de ce document, comme l'a fait Monsieur GHEYSENS, c'est aussi le travail des équipes qui l'ont élaboré et qui ont permis de dégager cette visibilité sur notre année 2023.

La délibération n°25, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°25

AIDE AUX VICTIMES DU SEISME EN TURQUIE ET EN SYRIE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO)

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Pas de remarques ? Par rapport au drame qui s'est déroulé, c'est une contribution modeste mais je vous rappelle que l'on a voté également 15 000 euros au niveau de l'agglomération.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

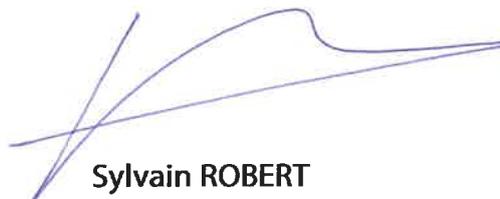
QUESTION N°26

QUESTIONS ORALES

Aucune

La séance est levée à 15h11.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,


Magali LOURDELLE